



## Mesures de protection et de prévention des nuisances

Les sangliers occasionnent deux principales nuisances.

### Les dégâts aux cultures de maïs

• **Les clôtures électriques.** La pose d'une clôture électrique autour des champs de maïs (et prairies) est très efficace.

• **L'absence de maïs en bordure de forêt.** Il est conseillé de ne pas cultiver de maïs en bordure de forêts et de réserver ces espaces pour des jachères ou la culture de céréales peu appréciées du sanglier (cultures de dissuasion).

Nous recommandons de ne pas pratiquer l'agrainage, qui consiste à déposer en forêts du maïs censé maintenir les sangliers hors des cultures. En effet, la reproduction dépend directement de la nourriture disponible. L'agrainage aurait, en outre, tendance à inciter les sangliers à consommer du maïs et ils seraient alors davantage tentés de s'alimenter directement dans les champs.

### Les collisions routières

• **Adapter sa vitesse.** Réduire sa vitesse lorsqu'on traverse, la nuit, des zones forestières, s'avère efficace.

• **Les avertisseurs sonores.** S'il est fréquent de traverser, la nuit ou en période de chasse, des milieux forestiers, on peut équiper son véhicule d'avertisseurs ultrasons anti-collision.

• **Dispositifs de signalement.** Les zones sensibles repérées peuvent faire l'objet de la pose de dispositifs de détection.

## Intensifier la chasse ne sert à rien

D'abord, mentionnons que "la chasse provoque généralement une plus grande mobilité des animaux" (ONCFS, 2007), accroissant significativement le nombre de collisions routières avec des sangliers en période de chasse. Certains chasseurs prétendent qu'il s'agit d'une coïncidence avec la période du rut, mais la comparaison entre zones, chassées ou non, a confirmé que la chasse, en délogeant et affolant les animaux, est bien **à l'origine de la recrudescence des collisions routières.**

Notons encore que des suivis par radio-télémetrie ont montré que la chasse au sanglier provoque dans les zones pas ou peu chassées, des concentrations souvent à l'origine de nuisances.

Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, chasser cette espèce pour limiter ses effectifs n'est pas une solution durable. L'opération, à reconduire chaque année, s'avère inefficace, les populations de sangliers ne diminuant pas malgré l'intensification des tirs. Ceci s'explique par deux phénomènes :

• "La reproduction dépend principalement de la disponibilité des ressources alimentaires." (ONCFS, 2007). La nourriture étant très abondante (développement des cultures de maïs et surtout nourrissage volontaire) l'espèce reconstitue sa population d'une année à l'autre. Et une population bien nourrie verra augmenter le nombre de portées par an (deux au lieu d'une), le nombre de petits par portée (naissances et survie), la proportion de femelles gestantes et, enfin, l'âge de la première portée (à partir du 20<sup>e</sup> mois normalement, dès le 12<sup>e</sup> mois lors de ressources alimentaires abondantes).

### Pour soutenir notre action, adhérez : 12 €

Etudiants, chômeur, retraité 10 €, Duo (2 personnes, même adresse) 20 €.

Renvoyez votre adhésion (adresse ci-dessous) avec un chèque et vos nom, prénom, adresse postale et e-mail. Si vous adhérez en duo, n'oubliez pas les nom et prénom de la 2<sup>e</sup> personne.

Vous pouvez aussi adhérer sur le site internet. Vous recevrez 3 bulletins d'information par an et un e-mail par mois.

RAC - Maison des associations - 181 av. Daumesnil 75012 Paris

• Si, pour la majorité des espèces, la chasse conduit à une baisse des effectifs, pour d'autres, et en particulier les grands mammifères, les effectifs restent stables malgré l'augmentation des tirs. Les scientifiques parlent de "l'effet de compensation" : face à une forte mortalité, l'espèce intensifie sa reproduction afin de compenser les pertes. Près de 600 000 sont tués annuellement. On comprend qu'une harde de sangliers, dont l'effectif diminue de moitié en quelques mois, soit particulièrement stressée et qu'elle compense en amplifiant sa reproduction.

## Limiter efficacement les populations

La densité de sangliers étant liée aux ressources alimentaires, la seule solution efficace pour limiter les populations de sanglier est de réduire la nourriture disponible. Pour cela, il est indispensable d'interdire toute forme de nourrissage/agrainage. Il est aussi nécessaire de clôturer les champs de maïs, car "lorsque la nourriture en forêt n'est pas assez abondante ou attractive, il va la chercher dans les zones anthropisées" (ONCFS, 2007), c'est-à-dire les cultures. La nourriture diminuant, les sangliers réduiront leur reproduction, les individus les plus faibles de survivront pas, ainsi les populations diminueront et se stabiliseront. L'utilisation ponctuelle de vaccins immuno-infertilisants pourrait compléter ce dispositif de réduction des populations.

## Conclusion

La situation du sanglier est un exemple révélateur du caractère mensonger et hypocrite de l'argumentation des chasseurs qui déclarent "réguler" la faune et de leur prétendue "gestion" des animaux sauvages. Elle montre également la capacité du lobby à exploiter la méconnaissance de la faune et des pratiques des chasseurs ainsi que la peur (de l'invasion, des collisions routières, etc.) des Français pour introduire dans les esprits que la chasse serait "un mal nécessaire", à défaut d'avoir réussi à la faire passer pour une activité sympathique.

Alors qu'ils ont eux-mêmes organisé le développement des populations de sangliers (notamment par de nombreux lâchers) et qu'ils maintiennent actuellement de fortes densités en les nourrissant/agrainant, qu'ils sont à l'origine de la recrudescence des collisions routières en période de chasse etc., les chasseurs osent se présenter comme des sauveurs, prétendant jouer un rôle d'intérêt général ; une véritable imposture qui s'apparente à celle du pompier pyromane.

Par ailleurs, ils ne paraissent guère embarrassés en justifiant l'ensemble de la chasse avec ce prétexte fallacieux de la "régulation", alors que la plupart des espèces chassables ont au contraire des effectifs en diminution.

Comble de l'hypocrisie, leurs motivations pour chasser cette espèce ne relèvent aucunement des arguments qu'ils avancent, la chasse étant un loisir, une activité pratiquée uniquement à des fins ludiques.

Il est temps que cela cesse. La chasse n'a plus sa place dans notre société qui souhaite partager les valeurs du respect de la vie, de la nécessité de respecter les milieux naturels et leur biodiversité. La chasse peut et doit disparaître, même pour le cas du sanglier, et être remplacée par une instance départementale qui permettra d'établir, dans une approche pacifique d'accommodation des espaces naturels et de la faune, les conditions d'une harmonie entre la vie moderne et les espaces naturels et être le carrefour d'une représentation équilibrée des intérêts de toute la population.